



Saint-Léger-lès-Paray

Sanctus Leodegarius

Compte-rendu du Conseil Municipal

DATE : JEUDI 04 DECEMBRE 2025

Noms	Fonctions	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à	Secrétaire de séance
BOURDAIS Eric	Maire	X				
PASCAL Christelle	1 ^{ère} adjointe	X				
MATRAS Alain	2 ^{ème} adjoint	X				
BOURGEON Laurent	3 ^{ème} adjoint	X				
AUCOURT Frédéric	Conseiller municipal		X			
COMBALUZIER Françoise	Conseillère municipale	X				
DESSEIGNE Emmanuelle	Conseiller municipal	X				
GENEVOIS Jean-Jacques	Conseiller municipal	X				X
GUERIN Danièle	Conseillère municipale	X				
GUILLEMIN Jean-Marc	Conseiller municipal	X				
GUINGAND Colette	Conseillère municipale	X				
LAVOCAT Marie-Hélène	Conseillère municipale	X				
MICHAUD Valérie	Conseillère municipale	X				
PEGUIN Nathalie	Conseillère municipale	X				

QUORUM ATTEINT

1 – DELIBERATIONS

<i>Numéro Délibération</i>	<i>Titre de la délibération</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Approuvée</i>	<i>Refusée</i>
2025 – 40	Approbation procès-verbal réunion du 09 octobre 2025	Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 09 octobre 2025	Approuvé à l'unanimité	
2025 – 41	Demande de subvention	M. le Maire donne lecture des courriers reçus pour l'octroi de subventions : - Le SSIAD : l'assemblée, après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 250 €, à l'unanimité des membres présents. Madame LAVOCAT fait remarquer que cette demande avait déjà été faite en Mars. Après vérification du compte rendu, il s'avère que ce point avait été oublié et que la subvention n'a donc pas été versée. - La MFR d'Etang sur Arroux : l'assemblée après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une subvention de 50 € pour une élève scolarisée (13 voix pour, 1 voix contre) - Tarot Club de Saint-Léger-Lès-Paray sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi prévu début 2026. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2026.	Approuvé	
2025 – 42	Approbation de la subvention du FAIR 2025	M. le Maire présente la notification d'attribution de la subvention du FAIR pour l'année 2025 d'un montant de 2050 € pour l'acquisition du broyeur. Le conseil municipal approuve le montant de la subvention versée. Par ailleurs, M. le Maire précise que la commune percevra prochainement la somme de 5932 € au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement du chemin piétonnier le long de la rd 248.	Approuvé à l'unanimité	

2025 – 43	Approbation des rapports du SPANC et du SMEVOM	Monsieur le Maire indique que l'ensemble des rapports a été transmis par mail aux conseillers. Le conseil municipal approuve les rapports et autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à ces dossiers.	Approuvé à l'unanimité	
2025 – 44	Approbation des contre-valeurs applicables aux redevances de performance « eau potable » et « assainissement collectif »	Dans le cadre de la préparation de l'exercice 2026, la collectivité doit adopter par délibération, les contre-valeurs applicables aux redevances de performance « eau potable » et « assainissement collectif ». Monsieur le Maire explique que les contre-valeurs se calculent ainsi : Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau X Coefficient de modulation Soit pour la commune : $0,28 \times 0,481 = 0,135 \text{ € / m}^3$ Pour rappel le montant de la taxe 2025 était de 0,084 €/m ³ Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le montant de la taxe de performance.	Approuvé à l'unanimité	
2025 – 45	Approbation des frais de scolarité imputés à la commune pour l'année scolaire 2024	M. le Maire expose le montant des frais de scolarité dû par la commune à la ville de Digoin. Écoles publiques 2 enfants en école primaire (CM2) : 1 100 € Pour information, les frais de scolarité s'élèvent à 550 € par enfant scolarisé en école primaire et à 800 € pour un enfant scolarisé en école maternelle. Mme DESSEIGNE quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.	Approuvé à l'unanimité	

2025 – 46	Modification du tableau des effectifs	<p>Monsieur le Maire propose, comme chaque année, la création d'un poste d'agent technique saisonnier pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et/ou un remplacement d'agent.</p> <p>Il rappelle qu'actuellement le tableau des effectifs recensés est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet. - 2 Adjoints Techniques à temps complet. <p>Il précise qu'actuellement les 3 postes titulaires sont pourvus. Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs.</p> <p>Monsieur le Maire informe également l'assemblée d'une demande de stage auprès de la régie, d'un élève en bac pro « gestion des milieux naturels et de la faune » et résident de la commune.</p>	Approuvé à l'unanimité	
2025 – 47	Délibération modificative du budget principal pour l'amortissement de la subvention versée par le Grand Charolais pour les travaux du Pont de Colayot	<p>Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal pour permettre l'amortissement de la subvention versée à la communauté de communes au titre des travaux du Pont de Colayot de la manière suivante :</p> <p>Dépenses de fonctionnement Article 681/042 : +2124 € Article 023 : -2124 €</p> <p>Recettes d'investissements : Article 021 : -2124 € Article 2804512/040 : +2124 €</p> <p>Le conseil municipal, approuve les mouvements budgétaires précités.</p>	Approuvé à l'unanimité	

2025 – 48	Délibération modificative du budget principal	Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal pour permettre le règlement des factures reçues, entre la clôture de l'exercice 2025 et le vote du budget 2026. Ainsi, un réajustement des prévisions budgétaires sera opéré. Aussi, il est proposé les mouvements budgétaires suivants en section d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> - Article 2157 matériel et outillage technique : 17 500 € - Article 2158 autres installations, matériel et outillage technique : 10 000 € (en prévision de l'achat de vaisselle, aménagement, hygiène des nouveaux locaux) - Article 2181 installations générales, agencements et aménagements divers : 7 500 € (en prévision de l'installation d'une climatisation pour la MAM) 	Approuvé à l'unanimité	
2025 – 49	Délibération sur le règlement intérieur et les tarifs de la petite salle des fêtes	M. le Maire explique que les travaux de la petite salle des fêtes arrivent à terme, il convient de statuer sur le règlement intérieur et les tarifs applicables aux locations futures. L'assemblée adopte le règlement intérieur proposé. Après en avoir délibéré, elle statue sur les tarifs suivants : Locataire extérieur à la commune <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée : 50 € - Journée : 80 € - Week-end : 150 € Locataire habitant de la commune <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée : 25 € - Journée : 40 € - Week-end : 75 € Il est rappelé que la mise à disposition de la salle restera gratuite pour les associations du village pour leurs activités hebdomadaires.	Approuvé à l'unanimité	

2025 – 50	Mise en place d'une convention de participation aux frais de santé des agents communaux	<p>M. le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité aura pour obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire santé des agents communaux. Pour rappel, le centre de gestion 71 a négocié un contrat de groupe auprès de la MNT (mutuelle nationale territoriale) et propose à la collectivité d'adhérer à la convention de participation. La participation financière de la commune s'élèvera à 15,00 € par mois, par agent.</p> <p>La collectivité a sollicité le CST, il convient d'approuver définitivement la mise en place de la complémentaire santé pour les agents.</p> <p>Le conseil municipal adopte la proposition de mise en place d'une complémentaire santé pour les agents et valide la participation financière de la commune à hauteur de 15€/mois par agent.</p>	Approuvé à l'unanimité	
------------------	--	---	-------------------------------	--

• **Appel à projet du département pour l'année 2026 :**

Le règlement de l'appel à projet a été publié. La majorité des travaux ciblés par le conseil ne sont malheureusement pas éligibles à l'APP 2026. Seul l'aménagement/réfection de trottoirs au lotissement, pourrait être éligible à condition de ne pas imperméabiliser les sols.

• **Urbanisme**

2 Permis de construire
1 Déclaration préalable

• **Population – Mouvements**

1 décès

2 – QUESTIONS DIVERSES

1- Installation du Food-Truck « TIOTE CAHUTE »

À partir du 4 décembre, le camion Food-Truck « TIOTE CAHUTE » sera présent tous les jeudis soirs de 18h à 22h, sur la place en bas de la Varenne. Il sera proposé des spécialités du Nord à emporter.

2- Fond de péréquation départemental 2025

La commune bénéficiera d'une dotation au titre de l'année 2025 de 1 228 €.

Pour rappel la commune avait bénéficié d'une dotation au titre de l'année 2024 de 3520 €

3- Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025

La commune bénéficiera d'une dotation au titre de l'année 2025 de 15 320 €

Pour rappel la commune avait bénéficié d'une dotation au titre de l'année 2024 de 15 732 €

4- Aménagement des accotements le long de la RD 352 Route de LAFIN

Un devis a été demandé à l'entreprise BOURGEON TP, le devis s'élève à un montant de 22 818 € HT. La commune est en attente du retour des préconisations de la Direction des Routes et Infrastructures. Le conseil a émis un avis favorable sur ce projet pour lequel d'autres devis seront demandés.

5- Travaux sur les fossés Route du Vieux ST LEGER et travaux de busage Chemin des Potins

Un premier devis a été établi par l'entreprise BOURGEON TP pour un montant de 5 700 € HT.

6- Prospection d'un nouveau logiciel des secrétaires de mairie :

Pour rappel : une réflexion s'est engagée au niveau de la communauté de commune Le Grand Charolais sur le remplacement du logiciel actuel des secrétaires de mairie dépendant de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial. Le logiciel utilisé par 8 communes est obsolète et plusieurs nouvelles fonctionnalités utiles inaccessibles. Des discussions sont en cours au sein de la communauté de commune pour souscrire un nouveau contrat de groupe chez l'éditeur actuel (BERGER LEVRAULT).

Les communes restantes libres d'adhérer ou non à ce contrat, la commune a choisi de demander des devis et des présentations d'autres logiciels à différents éditeurs.

La commune a reçu les devis de deux éditeurs (AGEDI et COSOLUCE). Les secrétaires de mairie assisteront à une démonstration des deux logiciels en situation réelle dans deux communes utilisant les logiciels précités.

Une démonstration de la nouvelle version du logiciel actuel par BERGER LEVRAULT aura lieu prochainement.

7- Conclusion de l'enquête publique du PLUi

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre. Les résultats de l'enquête sont consultables sur le site internet du Grand Charolais.

En principe, le PLUi sera applicable au 1^{er} mars 2026

8- STEP du Bois de Paray

Lors de la réunion du 27 novembre, les anomalies bloquantes ont été levées. La réception des travaux sera programmée avant le 31 décembre.

9- Aménagement des anciens vestiaires

L'enrobé devant le bâtiment a été réalisé le 27/11 et le marquage au sol est prévu le 9 décembre. La pose des sols est en cours. Toutefois, le chantier accumule du retard. Les travaux à réaliser par les agents techniques, ne pourront débuter qu'en début d'année.

10- Modification des attributions de compensations

Les attributions de compensations de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ont été recalculées à la suite de la diminution des heures d'intervention du secrétaire intercommunal sur la commune. Aussi, la commune percevra la somme de 5802 € pour une année complète.

11- Commission communication pour élaboration du bulletin municipal

Prévue le 11 décembre à 19h avec M. GUYOT de LGA.

12- Festivités de Noël

Le repas des aînés aura lieu le 06 décembre, un peu plus d'une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Le Noël des enfants se déroulera le 07 décembre à partir de 14h00 à la salle des fêtes. Des administrés n'auraient pas été destinataires de l'information. Il est rappelé que les informations sont diffusées via Panneau Pocket. Les administrés sont invités à télécharger l'application.

La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 13 décembre prochain à la mairie, de 9h00 à 12h00. Cette année, 82 colis seront distribués.

13- Téléthon

Une urne est à la disposition des administrés à la mairie. L'urne sera remise à l'association des cyclos le 06 décembre.

14- Animations proposées par la Communauté de Communes Le Grand Charolais

La communauté de communes propose les animations suivantes :

- Le Grand ciné : projection d'un film en plein-air
- Le Café de l'IA : découverte et expérimentation de l'IA
- Le conservatoire : concerts

15-ZAER - Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Les zones ont été arrêtées au 12 septembre 2025

16-Travaux sur la voirie et limitation de tonnage

Une réunion avec Le Grand Charolais a permis de recenser les actions à mener sur les voiries en 2026. Aussi, les affaissements constatés, Route de Vigny, Route du Vieux St Léger et à la Chenaille seront repris en priorité. Des reprises d'étanchéité seront également réalisées sur plusieurs voies de circulation de la commune.

Une étude est en cours pour déterminer les voies à limiter en tonnage (achat de panneau).

17-Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 09 janvier à partir de 18h30 à la salle J. MELOT.

Les administrés pourront découvrir à cette occasion, une exposition de photographies des rivières et du moulin de Saint Léger, proposée par le syndicat de la rivière.

18-Informations diverses

- Le 10 décembre prochain à 11h30, au monument aux morts à Paray-le-Monial, aura lieu la cérémonie de commandement du Major Stéphane BARRET.
- Une réunion du SIVU refuge/fourrière aura lieu le 11 décembre.
- Le comité syndical du SYDESL aura lieu le 10 décembre.
- Les vœux du département auront lieu le 6 janvier 2026.



La prochaine réunion aura lieu fin janvier/début février 2026

*L'ordre du jour étant épousé ainsi que les questions diverses,
La séance est levée à 21h35*

Le Maire, Eric BOURDAIS	Le secrétaire de séance, Jean-Jacques GENEVOIS